

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 12 février 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 5 février 2015

Publié le 13 février 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

SCRUTIN : POUR : 63

ABSTENTION : 5 CONTRE : 6 NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Patrick MOREAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Danielle JUBAN	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	M. Louis LEGRAND	M. Cyril GAUCHER.
M. Charles ROZOY	M. Patrick ORSOLA	
M. Jean-Claude GIRARD	M. François NOWOTNY	

### Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Thierry FALCONNET	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Badiâ MASLOUHI pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Roland PONSAA	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Anaïs BLANC	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Actualisation des autorisations de programme et créations de nouvelles autorisations de programme**

Par délibération en date du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

Pour 2015, il est proposé de procéder aux opérations suivantes :

**I) Actualisation des autorisations de programme existantes et des crédits de paiements correspondants :**

Au vu des crédits prévus dans le cadre du Budget Primitif 2015, il est proposé de procéder à l'actualisation des autorisations de programme et des crédits correspondants :

**◆ Participation au financement de la LINO**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 36 900 000 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Au vu de l'échéancier des crédits de paiement établi par la DREAL, il est proposé de réviser les crédits de paiement ultérieurs conformément à cette prévision, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)	
			2015	2016
Montants	36 900 000 €	33 180 458 €	1 287 783 €	2 431 759 €
Affectation			Chapitre 204	

**◆ Convention ANRU**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 14 200 000 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2015-2016 selon l'échéancier prévisionnel ci-dessous, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)	
			2015	2016
Montants	14 200 000 €	11 191 408 €	2 351 757 €	656 835 €
Affectation			Chapitre 204	

**◆ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmation 2009**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 407 575 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 6 331 575 € (contre 6 407 575 €),
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 – 2016, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)	
			2015	2016
Montants	6 331 575 €	6 048 693 €	92 108 €	190 774 €
Affectation			Chapitre 204	

**◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2010 :**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 819 329 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 – 2016, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)	
			2015	2016
Montants	6 819 329 €	6 259 929 €	284 500 €	274 900 €
Affectation			Chapitre 204	

**◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2011 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 6 985 629 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 – 2018, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)			
			2015	2016	2017	2018
Montants	6 985 629 €	5 500 629 €	97 950 €	888 300 €	305 100 €	193 650
Affectation			Chapitre 204			

**◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2012 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 814 500 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 – 2017, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)		
			2015	2016	2017
Montants	7 814 500 €	4 359 150 €	1 678 300 €	835 650 €	941 400 €
Affectation			Chapitre 204		

**◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2013 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 289 500 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 7 237 500 € (contre 7 289 500 €),
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 – 2017, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)		
			2015	2016	2017
Montants	7 237 500 €	2 515 000 €	2 302 200 €	1 550 000 €	870 300 €
Affectation			Chapitre 204		

♦ **Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2014 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 000 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 6 736 600 € (contre 7 000 000 €),
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2015 – 2017, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)		
			2015	2016	2017
Montants	6 736 600 €	736 300 €	2 454 830 €	1 881 040 €	1 664 430 €
Affectation			Chapitre 204		

♦ **Réalisation de 2 lignes de tramway :**

- **Montant de l'autorisation de programme 2010 – 2016 :** 451 113 000 € TTC

Il est proposé de réviser les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2015 – 2016, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2014	Crédits de paiement (CP)	
			2015	2016
Montants en K€ TTC	451 113	424 826	3 356	22 931
Affectation			Chapitre 20 - 21 - 23	

**II) Création d'autorisations de programme :**

♦ **Rénovation de la piscine du Carrousel :**

- **Coût prévisionnel de l'opération :** 20 508 887 € HT (valeur novembre 2014), options incluses, en référence à la délibération du 27 novembre 2014.

- **Montant de l'autorisation de programme 2015-2019 :** 20 710 000 € HT, estimations de révisions de prix incluses.

L'autorisation de programme a été arrêtée sur la base d'un budget hors taxes, la taxe sur la valeur ajoutée étant considérée comme directement récupérable par le Grand Dijon par la voie fiscale. La validation de cette analyse a été sollicitée auprès de l'administration fiscale.

- **Financement prévisionnel** : Cette autorisation de programme sera financée par des subventions d'équipement d'une part, et le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt) d'autre part, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<b>Autorisation de programme (AP)</b>	<b>20 710 000 €</b>
<b>Financements</b>	<b>10 200 000 €</b>
Subvention Etat ...	2 000 000 €
Subvention Région Bourgogne ...	4 100 000 €
Subvention Département de la Côte d'Or ...	4 100 000 €
<b>Autofinancement et emprunt</b>	<b>10 510 000 €</b>

Le Grand Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées.

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme,
- et de prévoir la répartition et l'affectation des crédits de paiement annuels, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)				
		2015	2016	2017	2018	2019
Montants	20 710 000 €	1 420 000 €	2 295 000 €	7 235 000 €	8 360 000 €	1 400 000 €
Affectation		Chapitres 20 - 21 -23				

♦ **Réalisation de la nouvelle tribune Est du Stade Gaston Gérard :**

- **Coût prévisionnel de l'opération** : 19 343 875 € HT, en référence à la délibération du 30 janvier 2014 (18 593 875 € HT d'enveloppe prévisionnelle) et à la délibération du 18 septembre 2014 (750 000 € pour la couverture des virages présentée en option).

- **Dépenses réalisées au 31 décembre 2014** : 250 558 € HT

- **Montant de l'autorisation de programme 2015-2018** : 19 093 317 € HT

- **Financement prévisionnel** : Cette autorisation de programme sera financée par des subventions d'équipement d'une part, et par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt) d'autre part, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

<b>Coût d'investissement HT</b>	<b>19 343 875 €</b>
- Dépenses réalisées au 31.12.2014	250 558 €
<b>= Autorisation de programme (AP)</b>	<b>19 093 317 €</b>
<b>Financements</b>	<b>12 000 000 €</b>
Subvention Etat ...	1 000 000 €
Subvention Département de la Côte d'Or ...	5 500 000 €
Subvention Région Bourgogne ...	5 500 000 €
<b>Autofinancement et emprunt</b>	<b>7 093 317 €</b>

La Grand Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées.

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme,
- et de prévoir la répartition et l'affectation des crédits de paiement annuels, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)			
		2015	2016	2017	2018
Montants	19 093 317 €	3 650 000 €	11 300 000 €	3 740 000 €	343 317 €
Affectation		Chapitres 20 - 21 -23			

**◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2015 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 608 450 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme,
- et de prévoir les crédits de paiement, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi par les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)			
		2015	2016	2017	2018
Montants	7 608 450 €	1 386 650 €	4 196 115 €	1 912 885 €	112 800 €
Affectation		Chapitre 204			

**◆ Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré – programmation antérieure à 2015 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 1 896 000 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme,
- et de prévoir les crédits de paiement, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi par les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)		
		2015	2016	2017
Montants	1 896 000 €	379 200 €	1 137 600 €	379 200 €
Affectation		Chapitre 204		

♦ **Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré – programmation 2015 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 1 000 000 €
- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- d'ouvrir une autorisation de programme,
- et de prévoir les crédits de paiement, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi par les bailleurs destinataires des fonds.

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)			
		2015	2016	2017	2018
Montants	1 000 000 €	90 000 €	380 000 €	420 000 €	110 000 €
Affectation		Chapitre 204			

**LE CONSEIL,**  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la création et la révision des autorisations de programme présentées ci-dessus, ainsi que l'affectation des crédits de paiement correspondants ;
- **d'autoriser** le Président à souscrire les emprunts afférents au financement des crédits de paiement ainsi défini ;
- **de solliciter** l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des projets.